



Edito



Statue du Poète Jasmin
Crédit photo :
Madame Cazes-Grande

Nous souhaitons dans cet éditto revenir sur la création du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais et préciser le rôle et les missions de cette nouvelle entité.

Dans l'attente de la mise en place d'une entité spécifique, la CAA avait été mandatée par l'ensemble des collectivités du territoire pour porter la démarche de Pays. Depuis 2003, elle a ainsi animé la procédure d'élaboration du Pays, accompagné la création du Conseil de Développement et signé, en juin 2005, avec l'Etat et la Région le Contrat de Pays et le Contrat d'Agglomération.

1. Etat d'avancement des opérations du Contrat de Pays 2004-2006

D'un montant total de 33,5 millions d'euros, le Contrat de Pays est constitué de

52 opérations. Les participations de l'Etat et de la Région sont estimées approximativement entre 4 et 4,5 millions d'euros chacune, sur la totalité du Contrat, tandis que la participation prévisionnelle du Département est estimée à 3 millions d'euros. Parmi les 52 opérations du Contrat de Pays, sont comptabilisées au 1^{er} février 2007 :

- 27 opérations terminées ou en cours de réalisation, ayant bénéficié de cofinancements dans le cadre du Contrat de Pays, soit un taux de 52 % ;
- 7 projets dont les dossiers sont en cours d'instruction par les financeurs (Etat et Région), soit 13 % ;
- 13 projets qui doivent encore être lancés, les réflexions étant en cours pour la majorité d'entre eux (25 %) ;
- 5 opérations abandonnées par décision du maître d'ouvrage ou en sommeil, car jugées non éligibles par certains financeurs (10 %).

2. Rôle et missions du Syndicat Mixte

Aujourd'hui, le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais prend le relais et de-

vient la structure juridique porteuse de la démarche de Pays. Syndicat mixte d'étude, il n'aura pas vocation à mener ou réaliser des travaux ou des investissements lourds, ni à financer lui-même des opérations. Il a un rôle de coordination, de pilotage, d'animation, de programmation, d'instruction et d'étude. Le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais envisage de lancer en 2007 quatre opérations :

- un programme de Communication ;
- la mise en place du Pôle Touristique Rural ;
- la mise en place d'une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce, permettant de soutenir les entreprises dans leurs projets d'investissements, de modernisation et/ou de transmission ;
- la réalisation d'un Schéma des TIC qui permettra de définir un schéma haut débit et de proposer différents scénarii d'interventions possibles, tant au niveau des infrastructures que des usagers.

*Pour le Conseil de Développement, le groupe de travail
« Communication »*

1^{er} trimestre 2007, n° 5

Sommaire :

ZOOM SUR DES PROJETS INSCRITS DANS LE CONTRAT DE PAYS **2**

- L'ÉTUDE HABITAT ET LOGEMENT EN PAYS DE L'AGENAIS **2**

- LA CRÉATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS ARTISANALES A FALS **2**

- LA CRÉATION D'UN PÔLE INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE **3**

- LA CRÉATION D'UN CENTRE CULTUREL A FOULAYRONNES **3**

ZOOM SUR UN PROJET INSCRIT DANS LE CONTRAT D'AGGLOMÉRATION **4**

- LE PÔLE MULTIMODAL D'AGEN **4**

CONTACTS **4**

Actualités : Composition du Bureau du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais

Le Bureau du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais est composé de 15 personnes : le Président, M. Jacques Clouché, et 14 membres.

Sa composition est la suivante :

- Pour la Communauté d'Agglomération d'Agen : MM. Jean Barrull, Fran-

çois Chalmel et Michel Lauzzana (Trésorier) ;

- Pour la Communauté de Communes d'Astaffort en Brulhois : M. Claude Sarrahiac (Vice-président) ;

- Pour la Communauté de Communes de Laplume en Bruilhois : M. Michel Bernines (Vice-président) ;

- Pour la Communauté de Communes des Coteaux de Beauville : M. Jean-

Pierre Bissières (Vice-président) ;

- Pour la Communauté de Communes des Deux Séounes : Mme Christine Bonfanti-Dossat (Vice-présidente) ;

- Pour la Communauté de Communes du Roquentin : M. Georges Denys (Vice-président) ;

- Pour les communes de Bajamont, Castelculier,

Pont-du-Casse, St-Caprais-de-Lerm, St-Hilaire-de-Lusignan et St-Pierre-de-Clairac : M. Jean-Paul Pradines ;

- Pour le Conseil Général de Lot-et-Garonne : Mme Lucette Lousteau, MM. Marc Boueilh (Vice-président), Jean-Michel Drapé, Gilbert Fongaro (Secrétaire) et Michel Estéban. ■

- Les Nouvelles du Pays - Lettre d'information du Pays de l'Agenais

Nous poursuivons, dans ce numéro de la Lettre d'information du Pays de l'Agenais, la présentation de quelques opérations,

inscrites dans le Contrat de Pays ou le Contrat d'Agglomération.

Validés par les instances du Pays, ces projets bénéficient

de financements dans le cadre de l'un ou l'autre des deux Contrats. ■

Zoom sur des projets inscrits dans le Contrat de Pays

• L'étude Habitat et Logement en Pays de l'Agenais



Façade en centre-bourg
Crédit photo :
Pact Habitat et Développement 47

« CONCEVOIR
ENSEMBLE DES
PROJETS
D'AVENIR À
L'ÉCHELLE DU
BASSIN DE VIE »

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte du Pays de l'Agenais, le Syndicat Mixte du Schéma Directeur de la Région Agenaise (SDRA) vient de lancer une étude pré-opérationnelle visant l'établissement d'un programme d'actions en faveur de l'habitat et du logement sur le Pays de l'Agenais, complémentaire aux enjeux identifiés dans le programme local de l'habitat (PLH) de la CAA. Cette étude, inscrite dans le Contrat de Pays de l'Agenais, a été confiée au bureau d'études URBANIS. Elle a pour objectif de définir les outils opérationnels à mettre en œuvre afin d'assurer un développement harmonieux de l'habitat sur le territoire du Pays de

l'Agenais.

Les objectifs poursuivis sont les suivants:

- revitaliser les centres-bourgs, notamment par la remise sur le marché de logements vacants, l'aménagement des espaces publics, la mise en valeur du patrimoine local, le maintien ou la création de services et commerces ;
- améliorer l'habitat existant, lutter contre la vacance et l'insalubrité des logements ;
- permettre l'accueil de nouveaux arrivants, notamment en augmentant l'offre locative et l'accession sociale à la propriété ;
- répondre aux besoins spécifiques de certaines populations : personnes à mobilité réduite, étudiants, apprentis, saison-

niers ...

D'une durée de six mois, cette étude, qui a débuté le 12 janvier 2007, permettra d'obtenir un programme d'intervention détaillé, sur la base de cadres opérationnels élaborés communautés de communes par communautés de communes, selon les spécificités et les problématiques de chacune. Six tables rondes ont été organisées lors de la 1^{ère} quinzaine du mois de mars dans les communautés de communes et communes non regroupées du Pays. Pour un coût total de 36495 € HT, le projet doit bénéficier de subventions du Conseil Régional (12773 € escomptés, soit 35%) et de l'Etat (12773 € escomptés au titre de l'ANAH). ■

• La création d'une zone d'activités artisanales à Fals



Vue de la zone d'activités artisanales de la Garenne à Fals
Crédit photo : CCAB.

Suite à la construction de la déchetterie sur le site « La Garenne » à Fals, la Communauté de communes d'Astaffort en Brulhois a souhaité finaliser l'aménagement global de cet espace par la création d'une zone d'activités artisanales.

Située au centre du canton d'Astaffort, sur la RD 129 entre Caudecoste et Layrac, cette zone doit permettre de fixer diverses activités artisanales entre le bassin de la région agenaise, celui du Tarn-et-Garonne et celui du Gers. La Communauté de communes souhaite ainsi créer un environne-

ment favorable à l'accueil et au développement des entreprises, sur un secteur géographique jusqu'alors fragilisé en la matière. D'une superficie totale de 8 000 m², la zone d'activités compte trois lots. Une réserve foncière est également prévue pour l'aménagement ultérieur d'un 4^{ème} lot.

D'ores et déjà, plusieurs chefs d'entreprises ont contacté la communauté de communes, et certains d'entre eux prévoient déjà une implantation sur le site. Les lots seront définitivement attribués dès l'accord de la DDE de Lot-et-Garonne sur la

mise en conformité des réseaux (conformité au permis de lotir).

A terme, la Communauté de communes prévoit d'agrandir la zone par l'aménagement de plusieurs lots sur les terrains adjacents.

D'un coût total de 108 246 € HT, l'opération a pu bénéficier de subventions d'investissement de l'Etat (15 829 € au titre de la DDR, soit 14 %), du Conseil Régional (22 553 €, soit 21 %) et du Conseil Général (22 553 €, soit 21 %). ■

• La création du Pôle intercommunal pour la petite enfance par la CCCLB

Le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Laplume en Bruilhois bénéficie d'un essor démographique très important (+20 % depuis 1999). Ce phénomène s'est traduit par l'implantation de nombreuses familles en attente de services de proximité, et notamment de services à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. C'est pourquoi, la communauté de communes a procédé au 1^{er} juillet 2004 à une extension de ses compétences et a notamment acquis la compétence «Actions sociales d'intérêt communautaire». Le projet de création d'un pôle intercommunal pour la petite enfance constitue un des projets phares de la CCCLB. Il comprend une crèche-halte-garderie et un relais d'assistantes ma-

ternelles. Ce projet poursuit deux objectifs majeurs : renforcer et accroître les capacités d'accueil en terme de garde collective (crèche et halte-garderie), diversifier l'offre de services pour la petite enfance, en valorisant le mode de garde à domicile (Relais d'Assistantes Maternelles). Le projet de création et d'aménagement de ce pôle intercommunal pour la petite enfance comprend : - la réalisation d'un bâtiment neuf, situé à Estillac, à proximité de l'école maternelle, et destiné à accueillir une crèche halte-garderie de 24 places ainsi qu'un Relais d'Assistantes Maternelles, - l'aménagement intérieur de ce bâtiment (mobiliers, équipements divers, jeux pédagogiques, outil informatique ...). En décembre

dernier, la crèche intercommunale située à Estillac s'est installée dans les nouveaux bureaux constituant le pôle petite enfance de la CCCLB. Au 1^{er} janvier 2007, le nombre de places a été étendu de 15 à 24 places. 3 emplois supplémentaires ont été créés sur la crèche (soit 8 postes aujourd'hui) et un poste d'animatrice pour le relais d'assistantes maternelles. Ce dernier ouvrira ses portes au cours du 1^{er} semestre 2007. Inauguré le 17 mars 2007, le pôle petite enfance représente un coût total de 805 142 € HT et bénéficie de subventions de la CAF 47 (298 725 €, soit 37 %), de l'Etat (60 000 €, au titre de la DGE), du Conseil Régional d'Aquitaine (45 325 €) et du Conseil Général de Lot-et-Garonne (45 325 €). ■



Le Pôle intercommunal pour la petite enfance
Crédit photo : CCCLB

• La création d'un centre culturel à Foulayronnes

De par sa situation géographique, Foulayronnes bénéficie depuis dix ans d'un essor démographique important, essentiellement lié à l'arrivée continue de nouvelles populations. Afin de renforcer ses fonctions d'accueil, la commune doit être en capacité de répondre aux attentes de ces nouveaux arrivants, notamment en matière de qualité du cadre de vie. Dans la continuité des actions déjà entreprises, tel l'aménagement du centre bourg, la commune projette de se doter d'un Centre culturel et d'une Ecole de Musique et de Danse. A travers ce projet, la commune souhaite : - répondre aux demandes de la population locale en dotant le territoire d'un équipement de qualité, - mettre à la disposition des associations artistiques locales un

espace spécifique adapté aux différentes pratiques culturelles, - être en capacité d'accueillir des manifestations culturelles d'importance et d'établir des programmations artistiques annuelles, - concourir à la diffusion culturelle d'Agen vers le reste du territoire (expositions, concerts, spectacles de théâtre et danse...). Les structures partenaires (associations, structures jeunesse, services culturels des communes de l'agglomération, théâtre d'Agen...), se sont accordées pour proposer des programmes d'animation visant à intéresser tous les publics, avec une attention particulière aux populations sensibles et aux jeunes. Le projet vise à faciliter l'accès à la culture pour tous par la diffusion mais aussi la pratique et la combinai-

son de toutes les disciplines. Implanté au Caoulet, le projet comporte la création d'un centre culturel et d'une école de musique et de danse. D'une superficie totale de 1280 m², le centre culturel sera doté d'une salle de spectacle modulable de 380 places assises et de ses annexes tandis que l'école de musique et de danse comprendra 4 salles destinées à l'enseignement de la danse, du solfège et des pratiques collectives. L'opération représente un coût total de 2 167 900 € HT et doit bénéficier de subventions de l'Etat (120 000 € escomptés au titre de la DGE, 6 %), de la Région (430 000 €, soit 20%, acquis) et du Département (220 000 € escomptés, soit 10 %). Une subvention a de plus été sollicitée auprès du Ministère de la Culture. ■

« LE PAYS,
UN NOUVEL
ESPACE OUVERT
À LA
DÉMOCRATIE DE
PROXIMITÉ »



Perspective
du futur centre culturel
Crédit photo :
Mairie de Foulayronnes

Zoom sur un projet inscrit dans le Contrat d'Agglomération

• Le Pôle Multimodal d'Agen



La Gare d'Agen
Crédit photo : CAA

Le quartier de la gare d'Agen pose des problèmes d'accès, de circulation et de stationnement. Depuis 1999, différents partenaires, la CAA, la Région Aquitaine, le Département de Lot-et-Garonne, la SNCF et Réseau Ferré de France mènent en commun une réflexion sur l'aménagement d'un pôle multimodal sur le site de la gare d'Agen. Celui-ci constitue en effet le point de convergence entre dessertes ferroviaires grandes lignes et régionales, TER, lignes routières régionales et départementales, lignes scolaires, bus urbains, taxis, voitures particulières et riverains...

Les trois enjeux majeurs de ce projet sont :

- restructurer l'ensemble des espaces extérieurs et intérieurs liés au fonctionnement de la gare,
- mettre en place une intermodalité lisible et fonctionnelle de l'ensemble des transports,
- donner à ce pôle multimodal un positionnement fondamental dans le dispositif des transports publics urbains.

Sur proposition du Comité de Pilotage, la CAA a mis au point en 2003 le programme détaillé des travaux avec le Cabinet MTI. Les principaux objectifs du projet sont :

- La restructuration du bâtiment voyageurs (travaux réalisés en 2006 par la SNCF), la construction d'une salle multimodale et la modernisation du système d'informations pour les voyageurs,
- L'intégration des services d'accueil et d'informations du réseau Transbus de la CAA ainsi que les réseaux régionaux et départementaux,
- La restructuration de la gare routière permettant de privilégier les échanges avec le train, séparer les flux automobiles des flux des transports collectifs, améliorer le confort d'attente et l'information des voyageurs,
- La réorganisation de l'offre de stationnement (dépose-minute, stationnements courte et longue durées, emplacements taxi),
- Le réaménagement des cheminements piétonniers,
- L'amélioration des déplacements et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- L'aménagement d'un nouveau parc à vélo bien localisé et sécurisé.

La maîtrise d'ouvrage CAA comprend les aménagements extérieurs du pôle d'échanges : la restructuration de la gare routière, l'aménagement du parvis (place publique,

aire de chargement des taxis, zone dépose-minute, abri vélos) et son prolongement sur l'avenue Carnot, l'accessibilité de la passerelle aux personnes à mobilité réduite, la démolition des bureaux et de la halle occupés par la SERNAM, l'extension des aires de stationnement des voitures particulières. A noter que cette opération implique le déménagement et la relocalisation de la SERNAM.

Pour un coût total estimé à 8 832 251€ HT, le plan de financement prévisionnel de cette opération inscrite dans le Contrat d'Agglomération d'Agen se décompose comme suit : 2 198 849 € pour le Conseil Régional (25 %), 2 198 849 € pour le Conseil Général (25 %), 1 676 000 € pour la SNCF (19 %). La part de la CAA est estimée à 2 758 553 €, soit 31 %. Une convention cadre a été validée en décembre 2006 entre les différents partenaires. Concernant les travaux à maîtrise d'ouvrage CAA, l'année 2007 verra le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération ainsi que les consultations de maîtrise d'œuvre. Le démarrage des travaux est envisagé pour 2008. ■



Les transports urbains de l'agglomération agenaise
Crédit photo : CAA

@

Cette lettre d'information du Pays de l'Agenais est en principe adressée par messagerie électronique.

Merci de communiquer à l'équipe d'animation du Pays vos coordonnées.

Contacts

Conseil de Développement du Pays de l'Agenais
Groupe de travail "Communication"

Equipe d'animation du Pays de l'Agenais
Bénédicte Laurens, Julie Deroy, Martine Espagne

Pays de l'Agenais / CAA

4. bis avenue du Général de Gaulle
47000 Agen

Tél. : 05.53.77.18.55

Fax : 05.53.77.18.58

pays.agenais@agblo-agen.fr

www.agblo-agen.fr